



FORMATION AU B.P.J.E.P.S.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

SPECIALITE « ACTIVITES GYMNIQUES, DE LA FORME ET DE LA FORCE »

MENTION C « FORME EN COURS COLLECTIFS »

MENTION D « HALTERES – MUSCULATION ET FORME SUR PLATEAU »

du 19 août 2013 au 6 juin 2014

PRESENTATION DE LA FORMATION

Département Formation

Immeuble Jacques BONNO - I.J.B.
Bât. B 1^{er} étage - Rue Bernière à Pirae
(à côté du Stade Pater)

☎ 43 86 46 ou 43 86 48

BP 1685 - 98 713 PAPEETE

Email : poma.haumani@jeunesse.gov.pf

LE DIPLOME

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités gymniques, de la forme et de la force - ou B.P.J.E.P.S. AG.F.F. - est un diplôme d'Etat professionnel relevant du ministère de la jeunesse et des sports.

Créé par l'arrêté du 10 août 2005, il est homologué au **niveau IV** (Baccalauréat).

Ce diplôme confère à son titulaire le droit d'enseigner contre rémunération, au sein d'organismes professionnels, privés ou publics, les méthodes et techniques visant au maintien, à l'entretien et au développement de la condition physique ainsi que la conduite de séances de préparation physique sportive.

Dans le domaine de la remise en forme, le BPJEPS AGFF se décline en **deux mentions** :

- **la mention C : « Forme en cours collectif » (Fitness)**, qui remplace le Brevet d'Etat d'Eduteur Sportif du 1^{er} degré, option « métiers de la forme »
- **la mention D : « Haltère, musculation et forme sur plateau » (Musculation)**, qui remplace le B.E.E.S.1 HA.CU.M.E.S.E. (Brevet d'Etat d'Eduteur Sportif du 1^{er} degré, option « haltérophilie, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien »)

Educateur, conseiller sportif, animateur, moniteur, professeur de fitness, de musculation, le titulaire du BPJEPS AGFF réalise de manière autonome des prestations d'accueil, d'animation, de découverte, d'initiation et de perfectionnement.

OBJECTIFS ET CONTENUS

La spécialité « **Activités gymniques, de la forme et de la force** » a pour **objectif de former des professionnels capables** :

- d'encadrer des groupes et de conduire des actions d'animation,
- de participer à l'organisation, à la gestion et au fonctionnement de la structure organisatrice,
- de participer aux actions de communication et de promotion de la structure employeur,
- de participer à l'entretien et la maintenance du matériel et des installations.

La formation organisée par l'I.J.S.P.F. est structurée autour de **6 modules de formation** :

MF communs aux mentions	MF1	Communication et gestion de projet
	MF2	Les entreprises du secteur et le cadre réglementaire
	MF3	Le fonctionnement du pratiquant
	MF4	Méthodes et Techniques de vente
MF Fitness	MF5C	Enseignement des activités de la forme en cours collectif
	MF6C	Développement de sa technique personnelle
MF MUSCULATION	MF5D	Enseignement de la musculation et coaching personnalisé
	MF6D	Développement de sa technique personnelle

OBTENTION DU DIPLOME

Le diplôme s'obtient par capitalisation de 10 unités :

4 unités transversales à toutes les spécialités du BPJEPS :

UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation

UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité

2 unités spécifiques au BPJEPS AGFF :

UC 5 : être capable de préparer une action d'animation dans le cadre activités gymniques, de la forme et de la force

UC 6 : être capable d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant des activités gymniques, de la forme et de la force

3 unités spécifiques à la mention choisie :

UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le domaine de la mention choisie

UC 8 : être capable de conduire une action éducative dans les activités liées à la mention choisie

UC 9 : être capable de maîtriser les outils ou techniques des activités liées à la mention choisie

1 unité d'adaptation :

UC 10 : être capable d'assurer efficacement la vente des prestations et produits de la structure .

- **Les évaluations sont organisées en cours de formation** ; il n'y a pas d'examen final.
- Le diplôme est également **accessible par la V.A.E.** (Validation des Acquis de l'Expérience).
- **Par équivalence, le titulaire de l'attestation de réussite de la formation commune du B.E.E.S. 1er degré obtient les UC1, 2 et 3 du BPJEPS.**

PUBLICS

18 stagiaires au plus :

- ❖ sans emploi, pratiquant régulièrement les activités de fitness et/ou de la musculation et ayant un projet professionnel dans ce champ ;
- ❖ ou en situation professionnelle dans le domaine de l'enseignement du fitness et/ou de la musculation mais sans qualification requise ;
- ❖ ou en situation professionnelle dans un autre secteur d'activité et ayant un projet de reconversion professionnelle ou de complément d'activité.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- 1. ÊTRE AGE DE 18 ANS MINIMUM AU 30 SEPTEMBRE 2013**
- 2. S'INSCRIRE AU DEPARTEMENT FORMATION DE L'I.J.S.P.F.**
 - ⇒ Déposer son dossier d'inscription **au plus tard le 3 mai 2013 à 12 heures.**
- 3. SATISFAIRE AUX EXIGENCES PREALABLES D'ENTREE EN FORMATION => Cf. note ci-jointe**
- 4. ÊTRE ADMIS AUX EPREUVES DE SELECTION ORGANISEES DU 24 AU 29 MAI 2013 A L'I.J.B. DE PIRAE**
 - ⇒ épreuve écrite d'admissibilité
 - ⇒ épreuve physique
 - ⇒ entretien de motivation avec un jury

INDIVIDUALISATION DE LA FORMATION

- ⇒ **les 30 et 31 mai 2013, à l'I.J.B.** : tests de positionnement des candidats admis en formation
- ⇒ Objectif : déterminer les parcours individualisés de formation

DUREE

10 mois à temps plein, du 19 août 2013 au 6 juin 2014

La formation est organisée **en alternance entre Centre de formation et Stage en entreprise.**

Dans chacun de ces 2 pôles de formation, la durée varie selon que le stagiaire prépare une seule ou deux mentions :

- ⇒ Mention C FITNESS = 627 heures en Centre de formation + 21 semaines en Entreprise
- ⇒ Mention D Musculation = 618 heures en Centre de formation + 19 semaines en Entreprise
- ⇒ Mentions C + D = 921 heures en Centre de formation + 11 semaines en Entreprise

COÛTS DE FORMATION ET MODALITES DE FINANCEMENT

Coûts de formation :

- Frais d'inscription au test d'exigences préalables à l'entrée en formation = **2 000 F**
- Frais d'inscription aux épreuves de sélection à l'entrée en formation = **3 000 F**
- Frais de formation : **600 F de l'heure de cours**, soit (sauf allègement de formation) :
 - * 552 600 F pour la préparation des 2 mentions
 - * 376 200 F pour la mention C
 - * 370 800 F pour la mention D

Modalités de financement :

1. Stagiaire salarié du secteur public (service, établissement, collectivité territoriale) ou privé, retraité

Facturation de l'intégralité des coûts de formation, soit à l'employeur, soit à l'intéressé.

Pour information, le Fonds paritaire de gestion (FPG) peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation des salariés du privé.

2. Stagiaire patenté du secteur de la remise en forme

Facturation de 50% des coûts de formation à l'intéressé, au prorata des heures de formation identifiées

=> prise en charge I.J.S.P.F. de 50% des coûts de formation de l'intéressé

3. Demandeur d'emploi, résident permanent en P.F.

Prise en charge des coûts de formation par l'I.J.S.P.F. à hauteur de 90% => 10% étant à la charge du stagiaire.

Attribution d'une **allocation mensuelle** par l'I.J.S.P.F. dans la limite de 18 demandeurs d'emploi, selon le barème en vigueur :

- ❖ 70 000 F pour les 18 à 25 ans sans enfant à charge
- ❖ 78 000 F pour les 18 à 25 ans avec enfant(s) à charge
- ❖ 82 000 F pour les 26 ans et plus sans enfant à charge
- ❖ 90 000 F pour les 26 ans et plus avec enfant(s) à charge

4. Autres situations : traitement au cas par cas (exemple : disponibilité pour reconversion professionnelle)